

1) CFSourd – Nouveaux membres

Ludovic GUILLET, Arthur LECOMTE et Zélio MENDES intègre la commission en tant que nouveaux membres à part entière. Ludovic a une volonté d'apporter une aide sur l'aspect de développement de la discipline au sein de la commission, Arthur sur la partie communication et création digital pour les réseaux sociaux, et Zélio pour le suivi de l'arbitrage et le suivi au niveau de la formation.

Date des prochaines réunions CFSourd : 15/04/2026 - 03/06/2026 (validation Labels, RPE, tarifs amendes des compétitions et calendriers championnats) - 09/09/2026 (maquette définitive calendriers championnats et programmation saison 2026-2027).

2) Projets saison 2026/2027 – Plan de développement olympiade

Cf Feuille de Route Olympiade 2024-2028 - Commission Fédérale Volley Sourd.

La commission s'interroge sur la feuille de route rédigée pour l'olympiade 2024-2028 et l'atteinte des objectifs notamment sur le suivi de l'axe de développement. Les statistiques de la saison en cours peuvent signifier qu'il s'agit cette saison d'une année creuse, avec des aides en baisse pour les clubs, davantage de pratique loisir et de la difficulté d'intervenir avec les entendants. Cependant, la commission note 5 leviers sur l'axe de développement de la feuille de route pour faire évoluer la discipline et atteindre les objectifs.

Coupe de France Inclusive / Challenge France Sourd +

À la suite de l'échec de l'accueil par la communauté et du faible taux de participation des clubs pour y participer cette saison (la compétition a dû être annulée), la commission a décidé d'apprendre du contexte de cette saison où les clubs ont préféré payer le forfait plutôt que d'y participer, ainsi que la difficulté des clubs à monter un partenariat avec un club de volley entendants.

La nouvelle formule garde le principe d'avoir des équipes engagées dont le collectif est composé de licenciés Para Volley Sourd + 2 joueur(se)s obligatoires entendant(e)s sur le terrain, mais également d'ouvrir la possibilité suivante pour les équipes engagées : le collectif est composé de joueur(se)s entendant(e)s + 2 joueur(se)s obligatoires licencié(e)s Para Volley Sourd. Les joueur(se)s entendant(e)s doivent obligatoirement porter des bouchons d'oreilles en mousse durant les matchs afin d'être immergées dans la pratique du Volley Sourd. Le partenariat avec un club entendant pour avoir les 2 joueur(se)s entendant(e)s est supprimé pour laisser la liberté aux clubs de trouver eux-mêmes, avec la procédure qu'ils désirent, des joueur(se)s entendant(e)s. Un montant très élevé sera appliqué pour le forfait afin d'inciter davantage les clubs sourd de participer à la compétition et de participer au développement de la discipline.

Cette nouvelle compétition s'appellera « **Challenge France Sourd +** ». Une forte communication sera nécessaire pour cette compétition auprès des clubs volley sourd. Celle-ci aura lieu en janvier 2027 et l'information sera transmise aux clubs dès la Coupe de France 6x6 Volley Sourd à Rainneville (mi-mars), avec un envoi des RPE fin avril/début mai et enfin anticiper les questions à l'occasion de la Réunion de Fin de Saison (RFS) mi-juin. L'appel à candidature pour accueillir cette compétition se fera début septembre en début de saison sportive et sera diffuser à l'ensemble des GSA de la FFvolley.

Licence compétition extension Para Volley option Sourd, avec audiogramme

A ce jour, la licence Para Volley Sourd est réservée exclusivement aux personnes présentant un audiogramme signifiant une perte minimum de 55dB à la meilleure oreille, avec possibilité d'étude pour les personnes ayant une perte auditive comprise entre 35 et 55 dB.

La commission valide la nouvelle règle que la licence Para Volley Sourd peut être prise par n'importe quel joueur et joueuse désirant obtenir la licence Para Volley Sourd et que la participation aux compétitions sera soumise à une règle de variation de dB en fonction des compétitions. Pour l'ensemble des compétitions Volley Sourd, la variation de dB appliquée est

une perte minimum de 35dB à la meilleure oreille. Les joueur(se)s entendant(e)s pour le Challenge France Sourd + pourront prendre une licence Para Volley Sourd.

CODA – Child Of Deaf Adult

A ce jour, la licence Para Volley Sourd est réservée exclusivement aux personnes présentant un audiogramme signifiant une perte minimum de 55dB à la meilleure oreille, avec possibilité d'étude pour les personnes ayant une perte auditive comprise entre 35 et 55 dB. Les CODA (enfants entendants de parents sourd) ne peuvent pas prendre une licence Para Volley Sourd et participer aux compétitions volley sourd.

La commission valide la nouvelle règle que la licence Para Volley Sourd peut être prise par n'importe quel joueur et joueuse désirant obtenir la licence Para Volley Sourd et que la participation aux compétitions des CODA sera soumise au respect de 3 règles précises :

- Connaître la culture sourde
- Maîtrise de la Langue des Signes Françaises (LSF)
- Porter des bouchons d'oreilles en mousse durant les matchs afin d'être immergées dans la pratique du Volley Sourd

Partenariat clubs

Le partenariat entre un club sourd et un club entendant posait des difficultés et des contraintes pour les clubs sourds, notamment dans la participation aux compétitions, la commission valide le fait que ce partenariat ne soit plus obligatoire.

La commission décide d'appliquer et d'élargir ce dispositif à la globalité du fonctionnement quotidien des clubs volley sourd, pour ceux désirant développer et faire grandir leur section. Il s'agira d'un dispositif et d'un document mis à disposition des clubs.

Communication

Le constat est que le volley sourd reste dans l'entre-soi et ce également au niveau de la communication. La commission valide que la communication doit être étendue plus largement. Les envois mailing seront désormais envoyés à l'ensemble des clubs de volley affiliés à la fédération dans le but notamment de faire connaître la discipline, et de donner de la visibilité. Au niveau des contenus des réseaux sociaux, la commission désire plus être sur des idées et des projets de fond plutôt qu'exclusivement de la diffusion de résultats des compétitions. Rendre également visible cette communication à un public plus large.

3) Compétitions 2025/2026 & 2026/2027 – Grands événements & Evolutions possibles RPE

Championnat de France Volley Sourd

La question est posée pour l'organisation des Championnat de France Volley Sourd si de diviser la France en deux zones peut être opportun afin de faire réduire les coûts pour les clubs. La commission valide le projet d'un championnat dans un premier temps par zone puis suivi d'une phase finale dans la mesure où le nombre de clubs engagés est multiplié par deux, à savoir 8 clubs volley sourd dans le championnat masculin et 12 clubs volley sourd dans le championnat féminin. Pour le moment, pas de changement d'organisation.

Jeunesse M21

Un projet de détection sous forme de compétition 4x4 est évoqué par la commission qui regrouperait l'ensemble des licenciés volley sourd des plus jeunes jusqu'à la catégories M21 dans le but de promouvoir le volley sourd auprès des jeunes, de les fidéliser au sein des clubs volley sourd, de les faire progresser niveau volley dans le but notamment de réaliser des détections et l'étude de bons profils pour les Equipes de France Volley Sourd.

Un sondage sera transmis aux clubs volley sourd pour savoir si le projet leur semble pertinent dans leur accompagnement à la structuration de leur section.

Coupe de France 6x6 Volley Sourd

Il est constaté que la compétition est très appréciée des clubs volley sourd mais qu'il est très difficile de trouver un lieu d'accueil pour cette compétition, les clubs ne se positionnant que très peu. L'idée de CREPS de Vichy comme lieu annuel de cette compétition est évoqué mais il est précisé que les moments de convivialités de la culture sourde ne sont pas appropriés au sein du CREPS.

Un projet de réforme de la compétition est évoqué par la commission avec des tours qualificatifs et une phase finale organisée sur le même site que la Coupe de France Professionnel de Volley durant la matinée, à l'instar de ce qui est organisé avec le handball sur sa Coupe de France Professionnel où les finales du handball sourd ont lieu sur le même site de compétition en matinée.

Coupe de France Beach Volley Sourd

La commission est toujours en attente d'organisateur pour la Coupe de France Beach Volley Sourd et la Coupe de France Mixte Beach Volley Sourd. La commission considère que la Coupe de France genrée a un intérêt et répond à une demande, ce qui est moins le cas de la Coupe de France Mixte qui, si elle ne trouve pas d'organisateur, est en sursis pour sa tenue dans les saisons à venir.

Récompenses compétitions

La commission informe que la fédération prend en charge les récompenses (trophées et médailles) pour l'ensemble des podiums des compétitions ayant l'appellation « Coupe de France » ainsi que les vainqueurs des compétitions ayant l'appellation « Championnat ». Les récompenses du Volley Sourd rentre désormais dans l'uniformité fédérale. Il est important de noter que si un club organisateur d'une compétition désire davantage de récompenses pour les participants, cela sera à la charge du club organisateur.

Arbitrage

Une situation est intervenue dans le championnat volley sourd qui nécessite un point d'éclaircissement de la part de la commission. Lorsque le cas exceptionnel où aucun arbitre n'a pu être désigné sur une journée de championnat, la règle officielle stipule qu'une personne ayant un grade d'arbitre dans l'assistance doit arbitrer le match. Mais dans la mesure où il n'y a pas d'arbitre dans l'assistance, la commission valide à 5 votes sur 6 le fait que l'indemnité d'arbitrage soit versée auprès de la personne qui aura officié en tant qu'arbitre durant la rencontre. Toutefois, les personnes ayant officié en tant qu'arbitre restent libres de refuser l'indemnités si elles le souhaitent.

4) Label Volley Sourd 2026

La commission valide les critères des 3 niveaux de labellisation suivants pour le Label Volley Sourd 2026 :

- Label BRONZE :

- o Inscription du GSA à l'Handiguide des sports (guide national des structures accueillant des personnes en situation de handicap)
- o **ET/OU** 2 licences Compétition Para Volley Sourd au sein du GSA (facultatif si Ligue ou Comité Départemental)
- o **ET/OU** Une convention annuelle signée avec une structure/établissement de jeunes sourds
- o Mise en place ponctuelle d'une action Volley Sourd (auprès des jeunes sourds, promotion, initiation, organisation d'un évènement ...) dans la saison (bilan complet à soumettre)

- Label ARGENT :

- o Inscription du GSA à l'Handiguide des sports (guide national des structures

accueillant des personnes en situation de handicap.

- o 6 licences Compétition Para Volley Sourd dont un jeune entre M11 et M18 au sein du GSA
- o Mise en place ponctuelle d'une action Volley Sourd (auprès des jeunes sourds, promotion, initiation, organisation d'un évènement ...) dans la saison (bilan complet à soumettre)
- o Participation du GSA à la Coupe de France 6x6 Volley Sourd 2025/2026

- **Label OR :**

- o Inscription du GSA à l'Handiguide des sports (guide national des structures accueillant des personnes en situation de handicap.
- o 12 licences Compétition Para Volley Sourd dont deux jeunes entre M11 et M18 au sein du GSA
- o Mise en place d'un créneau régulier Volley Sourd, hebdomadaire - Fournir les créneaux + attestation sur l'honneur
- o Mise en place ponctuelle d'une action Volley Sourd (auprès des jeunes sourds, promotion, initiation, organisation d'un évènement ...) dans la saison (bilan complet à soumettre)
- o Participation du GSA à la Coupe de France 6x6 Volley Sourd 2025/2026
- o Participation du GSA au Championnat de France Volley Sourd 2025/2026

5) Formations (arbitrage et entraîneurs)

Au niveau de la formation arbitrage, le suivi sera réalisé par Zélio au sein de la commission. Le projet d'encapsulation de vidéos sur cette thématique avec de la LSF afin de faire de la formation en ligne est en cours.

Au niveau de la formation entraîneur, le projet d'encapsulation de vidéos est aussi d'actualité mais cela sera dans un premier temps pour du premier niveau.

6) Projets Sportifs Fédéraux (PSF)

Les PSF sont une subvention provenant de l'Agence Nationale du Sport (ANS) que la fédération alloue aux clubs affiliés sur certains projets. Il y a une ligne en objectif para-volley avec un % de subvention obligatoire à délivrer aux structures par la fédération en fonction de la réalisation d'objectifs. Pour la saison 2025/2026, le pourcentage de la subvention PSF devrait être à 10%, la période de dépôt des dossiers étant mi-mars à mi-avril.

Ce quota n'est pas rempli par la FFVolley et cela peut avoir des répercussions sur le volley dans sa globalité :

- Il manque des dossiers para-volley car beaucoup de clubs ne déposent pas de dossiers de subventions : un seul club ayant une section volley sourd a déposé un dossier PSF la saison dernière et ce dernier n'a pas été retenu car il avait pour but de financer un emploi
- La responsabilité revient aux ligues d'attribuer des subventions allouées aux dossiers réceptionnés (il faut respecter le quota pour continuer à obtenir de l'argent)
- Marche de suivi à réaliser auprès des ligues (rôle des référents) et que l'information circule auprès des clubs (il faut monter un dossier, il faut que la ligne achat sur le budget de l'action ne dépasse pas 500€ unitaire de matériel, il ne faut pas que ce soit en rapport avec les compétitions (ce mot ne doit pas apparaître), promotion sur le territoire auprès de différents publics...)
- Les référents doivent suivre les clubs et les pousser à déposer des dossiers, voire monter une section volley sourd avec un dossier afin de remplir les quotas

- Les ligues/comités peuvent déposer un dossier institutionnel sur le volley assis et/ou sur le volley sourd qui seront soumis à l'acceptation de la FFvolley (si le dossier est conforme)

7) Point EDF

L'année 2025 était marquée par les Deaflympics à Tokyo en novembre. L'EDF Masculine était qualifiée et avait pour objectif la 3^{ème} place, la France a fini 5^{ème}. L'EDF Féminine n'était pas qualifiée.

2026 est une année blanche de compétitions, 3-4 stages seront organisés cette année. Le calendrier international volley sourd est le suivant :

- N+0 : année blanche – pas de compétitions
- N+1 : Championnat d'Europe
- N+2 : Championnat du Monde
- N+3 : Deaflympics

Mais il est possible que les instances internationales inversent CE et CM dans le cycle.

A noter qu'il existe une réglementation internationale de l'ICSD (Comité international des sports pour les sourds) qui stipule qu'il est possible pour un joueur ou une joueuse étranger.e de jouer avec une nation étrangère à sa nationalité dans la mesure où cette personne n'a pas joué pour son pays depuis 2 ans. La fédération refuse qu'une personne étrangère soit en Equipe de France et privilégie la formation française.

EDF Masculine :

L'entraîneur principal, Frederic BIGLER reste en poste mais l'entraîneur adjoint ainsi que le kinésithérapeute arrêtent. Après les Deaflympics de Tokyo, plusieurs joueurs ont pris la décision d'arrêter, notamment Sylvain PLANTEY qui devient entraîneur adjoint. Un ostéo ou un kiné de préférence signant est actuellement recherché. Des nouveaux jeunes joueurs ont intégré le groupe France pour une détection.

EDF Féminine :

Le staff technique existant ne change pas avec le nouveau cycle mais avec une nouvelle ostéopathe : Jeanne MARIN (De plus, un staff technique de réserve est prévu quand cela est nécessaire avec Anouchka ARROYO et Antoine PEROCHEAU). Le nouveau projet consiste à repartir sur un nouveau cycle avec l'apport de nouvelles joueuses beaucoup plus jeunes, et cela ne fait pas perdre le niveau de jeu existant.

8) Divers

Il y a une volonté d'actualiser le site spécifique volley sourd en mettant à jour l'ensemble de la documentation fédérale. Possibilité d'enlever les documents et vidéos qui ne sont plus d'actualités ou bien de les mettre en bonne et due forme.

Il est aussi précisé qu'il est important d'attribuer des tâches à chacun des (nouveaux) membres afin que ceux-ci puissent contribuer à l'essor de la discipline.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Simon OLIEL
Président de Séance



Quentin DOLO
Secrétaire de Séance

